

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 12 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

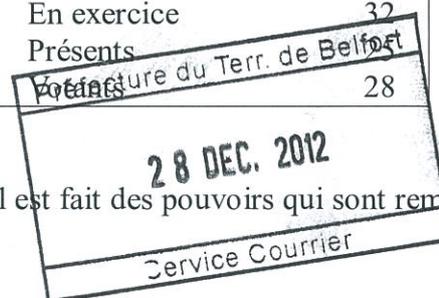
Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Claudine SARRET, Nicolas PETERLINI, **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Pierre OSER, Françoise PELCAT, Jean Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER à Nicolas PETERLINI, Gérard FESSELET à Sylvie MANZONI, Claude GIRARD à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

Assistaient à la séance : Messieurs Claude BRUCKERT, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Hervé FRACHISSE, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
6 décembre 2012	6 décembre 2012	En exercice 32
		Présents 28



Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2012-07-04 – Budget Général-Intégration Actif/Passif de la commune de FROIDEFONTAINE

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la loi n° 201061563 en date du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment l'art 60 II ;

Vu l'arrêté préfectoral n° I431 du 21 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du Sud Territoire et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 99 12 29 I 467 du 29.12.1999 du portant création de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et ses arrêtés modificatifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011363-0003 du 29 décembre 2011 arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale;

Vu l'arrêté de projet de périmètre de M. le Préfet en date du 20 juin 2012

Vu l'art 5211-18 et s et l'art 5211-25 et s. du CGCT portant le retrait et l'extension des périmètres de Communautés de Communes

Vu la décision de la commune en date du 30 mars 2012 portant acceptation de son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et son intégration en date du 1er janvier 2013 à la Communauté de Communes du Sud Territoire ;

Vu l'acceptation du SDCI par la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et du retrait de la Commune de FROIDEFONTAINE

Vu l'acceptation de la Communauté de Communes du Sud Territoire par délibération en date du 6 septembre de l'intégration de la commune de FROIDEFONTAINE à son périmètre,

Vu la délibération concordante de la commune de FROIDEFONTAINE acceptant les transferts d'actifs et de passifs,

La commune de FROIDEFONTAINE doit opérer son retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse. Après une période d'échanges avec la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse et en partenariat avec la Communauté de Communes du Sud Territoire ayant permis un accord sur les éléments de reprise et leurs critères de quote part, il est convenu des critères de répartition de l'actif et passif repris suivants ainsi que des biens clairement identifiés au titre du budget général de la communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse:

Le critère principal de reprise ou de non reprise est fixé comme l'appartenance territorial ou non au territoire de la Commune.

Il est convenu que l'ensemble des biens et passif seront transmis à travers les procédures de transfert de compétence ou / et de mise à disposition sous la responsabilité et la propriété de la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de l'intégration de la Commune de FROIDEFONTAINE à cette dernière

Pour les éléments afférents au **budget général** de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

Concernant l'actif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

L'actif total de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse ressort à sa valeur nette comptable à : 4 023 334,93 €.

Le transfert d'actifs repris par la Commune de FROIDEFONTAINE, évalué à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2011 sur le critère de reprise territoriale, est établi :

au montant de 48 551,54 €

Transferts établis :

La commune accepte de se voir transférer les biens indiqués en annexe:

Au titre de la compétence **Tourisme,**

il est opéré notamment une reprise sur les opérations de sentiers de randonnées répartis sur la base du **nombre de communes** concernées,

Base du critère de répartition : 13 communes soit 1/13ème pour un montant de **9 537,81€** selon le détail ci-joint,

il est également opéré une reprise totale sur l'opération du ponton de FROIDFONTAINE pour un montant de **32 352,75€**

Au titre de la compétence **Réseau de Communication Haut Débit,**

il est opéré notamment une reprise sur l'opération de déploiement d'un Réseau Très Haut Débit dont le maître d'œuvre est le SMAU avec une répartition partielle basée sur les Habitants à l'instar des critères de financement utilisés pour les fonds de concours sollicités par le SMAU dans cette opération.

Base du critère de répartition « BLHD SMAU »: 473 habitants / 5 412ème pour un montant de **6 660,98 €**

Pour les transferts partiels, cf partie budget annexe pour les quote-parts.

Actifs conservés à l'usage de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune de FROIDFONTAINE accepte que la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les biens listés individuellement en annexe pour une Valeur nette comptable de

- 2 490 284,51 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens maintenus intégralement
- 372 820,66 € (VNC au 31/12/2011) selon les critères territoriaux d'emploi pour les biens partagés territorialement

soit un total de 2 863 105,17 € conservé après les transferts consolidés de toutes les communes « sortantes ».

Concernant le passif de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse :

La commune reçoit au titre des subventions perçues pour l'opération « sentiers de randonnée » et selon la base du critère de répartition appliquée aux sentiers soit 1/13ème pour un montant de 2 787,15 €

La Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse conserve les éléments de passifs présents au budget général et notamment les éléments concernant les emprunts pour l'achat du

restaurant du canal, l'acquisition de la péniche et l'agrandissement des locaux et parking du siège pour un montant de 418 955,27 €

Le transfert sera mis à jour des chiffres de la gestion 2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **les éléments de transfert de l'actif et de passif propre au retrait de la commune de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse listés dans la présente délibération ainsi que les quotités de partages ;**
- **que la commune de FROIDEFONTAINE et la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse renoncent conjointement à toute indemnisation, soule ou autre forme de compensation quant aux écarts budgétaires ou comptables générés par les éléments de partage sujet de la présente délibération ;**
- **que la commune de FROIDEFONTAINE renonce à tout droit sur les résultats des budgets SPIC et autre indemnisation en contre partie du maintien dans les budgets (général et annexes) de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse de l'ensemble des inscriptions, droits et montants présents dans les comptes de tiers (clients et fournisseurs), eux-mêmes issus de la gestion antérieure au 1/01/2013 de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.**
- **de recevoir les éléments d'actifs matériels et leurs accessoires à travers un Procès verbal de mise à disposition, à la Communauté de Communes du Sud Territoire en date de 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions, les PV de mise à disposition et tout document financier, administratif ayant trait au retrait de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse comme à l'intégration au sein de la Communauté de Communes du Sud Territoire ;**
- **accepte le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif transféré et des contrats en cours à la Communauté de Communes du Sud Territoire dans la limite de ses compétences en date du 1er janvier 2013.**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget général**

- d'autoriser le Président à exécuter et signer tous les actes administratifs, juridiques, et financiers pour la mise en œuvre du transfert.

En annexe :

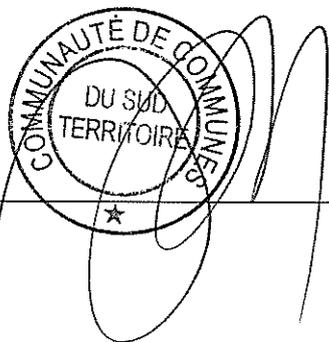
Etat des biens conservés par la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Etat consolidé de l'actif et du passif transféré ou mis à disposition de la Communauté de Communes du Sud Territoire consolidé.

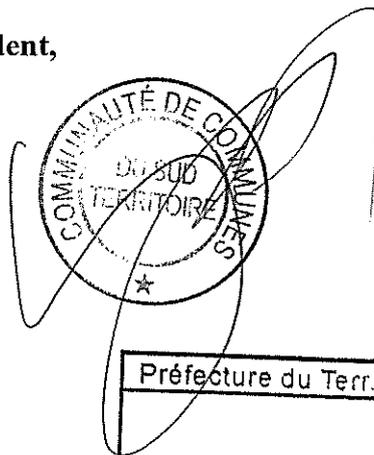
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 28 DEC. 2012 28 DEC. 2012
Et publication ou notification le**

Le Président,



Le Président,



Préfecture du Terr. de Belfort

28 DEC. 2012

Service Courrier

12/11/2012

Budget général
Etat de l'actif repris décaissé par communes

RECAPReprises_ACTIF avec sub_au_31122011

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle	Date entrée	V. origine	VNC	BORDON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVAIRCE	VELLESCOT	total
chemins rando 13 communes	P	N°BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €	797,64 €
Calendrier rando 13 communes	P	N°BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €	408,48 €
RD - sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2006	9 280,86 €	9 280,86 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €	714,69 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT13	01/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	16/05/2011	1 186,17 €	1 186,17 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €	91,25 €
aménagement sentier Iradefontaine	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €							1 626,56 €
aménagement sentier Iradefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €							30 726,19 €

Réseau fibre optique				BORDON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVAIRCE	VELLESCOT
Vellescot-Bretagne-Boron						11 649,04 €				

9 537,01 €	9 537,81 €	21 185,85 €	41 890,56 €	9 537,81 €	9 537,81 €
------------	------------	-------------	-------------	------------	------------

Participation BLHD SMAU				BORDON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVAIRCE	VELLESCOT
				5 942,70 €	4 773,94 €	3 450,19 €	6 660,98 €	4 435,95 €	957,80 €	3 591,01 €

Subventions BA

ASSNT				BORDON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVAIRCE	VELLESCOT
subv versée soc assnt boron				243 335,00 €						
subv versée soc assnt boron				320 002,00 €						
subv versée soc assnt boron vellescot				170 917,00 €						
subv versée soc assnt mont e bretagne						524 314,86 €				109 683,00 €
EAU										
subv versée soc eau/tilon brebotte				52 000,00 €	52 000,00 €					

749 734,58 €	66 311,74 €	149 950,92 €	48 551,54 €	13 973,77 €	10 495,41 €	322 211,82 €	1 160 229,77 €
--------------	-------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------	----------------

References

PAR HAB

BORDON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOURVAIRCE	VELLESCOT	TOTAL CC08
3117	417	350	345	478	315	68	255

5412

Préfecture du Terr. de Belfort
28 DEC. 2012
Service Courrier

12/11/2012

Budget général
Etat des biens repris partiellement

RECAP_ACTIF_non_repris

PART NON REPRISE suite aux partages		∕	part reprise 7 communes	part restante non reprise
Désignation du bien	ref	VNC 31/12/2011		
chemins rando 13 communes	N° BAT7	10 369,32 €	5 583,48 €	4 785,84 €
totem+panneau info	N° BAT6	5 310,24 €	2 859,36 €	2 450,88 €
MO sentiers 13 communes	N°BAT11	9 290,96 €	5 002,82 €	4 288,14 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	58 467,49 €	31 482,49 €	26 985,00 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT12	39 367,20 €	21 197,72 €	18 169,48 €
sentiers de rando 13 communes	N°BAT27	1 186,27 €	638,76 €	547,51 €
réseau fibre optique V-B-B	N°RES1	23 821,19 €	11 648,04 €	12 173,15 €
Participation BLHD SMAU	N°SUB7	76 214,00 €	29 812,46 €	46 401,54 €
subv versée scc assain mont + bre	N°SUB12	381 334,00 €	124 314,88 €	257 019,12 €
		605 360,67 €	232 540,01 €	372 820,66 €

Budget général
Etat des biens repris parcellément

ACTIF NON REPRIS				
Désignation du bien	Ref	Date entrée	V. origine	VTC
ENREGISTREUR	N°MAT1	01/01/2000		
ORDI PORTABLE	N°MAT4	01/01/2000		
INSTALL ORDI	N°MAT6	01/01/2000		251,00 €
AMENAG HALTE FLUV	N°BAT20	01/01/2001		
IMPRIMANTE+CABLE	N°MAT7	01/01/2001		13 674,56 €
RESTAU DU CAJAL MONT	N°BAT1	03/01/2001		
HALTE FLUV MONT	N°BAT2	03/01/2002		59 514,12 €
2 MODEMS	N°MAT8	03/01/2002		14 118,75 €
MAISON DE LA COM COM	N°BAT3	03/01/2003		
IMPRIMANTE	N°MAT10	01/01/2003		378 157,05 €
CLIMATISEUR	N°MAT11	01/01/2003		
ONDULEUR	N°MAT2	01/01/2003		
DESTRUCTEUR PAPIER	N°MAT9	01/01/2003		
ARMOIRE	N°MOB15	01/01/2003		
ANTIVIRUS	N°MAT13	01/01/2004		162,06 €
EXTINCTEURS	N°MAT12	01/01/2005		29,00 €
STANDARD	N°MAT14	01/01/2005		160,72 €
RAILS TIGE CROCHET	N°MAT15	01/01/2005		358,04 €
PACK HT DEBIT	N°MAT16	01/01/2005		236,56 €
ROUPEUR	N°MAT17	01/01/2005		132,00 €
MOBIUR	N°MOB16	01/01/2005		
TEL CIGASSET	N°MAT18	01/01/2005		6 826,41 €
ARMOIRE BUREAU	N°MAT20	01/01/2005		
BAC FLEURS	N°MOB1	01/01/2005		
3 VOLUTES COULES	N°MOB10	01/01/2005		
VOLUTE	N°MOB11	01/01/2005		
BANC	N°MOB17	01/01/2005		
MOBIUR	N°MOB18	01/01/2006		
STORES	N°MOB19	01/01/2006		1 760,40 €
BAC FLEURS ROULANT	N°MOB2	01/01/2006		
BAC FLEURS	N°MOB3	01/01/2006		
JARDINIERE	N°MOB4	01/01/2006		1 008,00 €
JARDINIERES	N°MOB5	01/01/2006		1 616,00 €
KIT 3 MATS	N°MOB6	01/01/2006		
PORTE BROCHURE	N°MOB7	01/01/2006		
SUSPENSIONS	N°MOB8	01/01/2006		
SUB VERS SCE ASSAIN/STEP	N°SUB1	01/01/2006		180 000,00 €
SUB VERS SCE EAUX/STATION	N°SUB2	01/01/2006		42 004,00 €
HALTE FLUV MONT	N°BAT28	01/01/2007		356 711,59 €
AMENAG AIRE CAMPING CAR	N°BAT4	01/01/2007		30 915,28 €
AIRE ACCUEIL CAMPING CAR	N°BAT48	01/01/2007		43 319,45 €
LOCAL WC/AIRE CAMPING	N°DAT5	01/01/2007		800,00 €
CAMP/VEAU PARKING SIEGE	N°DAT8	01/01/2007		4 640,48 €
SWITCH	N°MAT1	01/01/2007		
20 JARDINIERES	N°MOB12	01/01/2007		
SUSPENSIONS	N°MOB13	01/01/2007		
CHAISES	N°MOB20	01/01/2007		
CHAISES	N°MOB21	01/01/2007		
ESCADEAU	N°MOB22	01/01/2007		
MOBIUR	N°MOB23	01/01/2007		
PORTE MAINTENAU	N°MOB24	01/01/2007		1 129,11 €
PRESENTOIR	N°MOB25	01/01/2007		
SITE INTERIET	N°M11	01/01/2007		
PARTICIPATION LOG SIG	N°SUB5	01/01/2007		
TEL FAX	N°MAT23	01/01/2008		5 356,32 €
VENTILATEURS	N°MAT24	01/01/2008		
SERVEUR	N°MAT25	01/01/2008		
AMPLIFICATEUR MICRO	N°MAT27	01/01/2008		
PROJECTEUR EXTERIEUR	N°MAT28	01/01/2008		
PANNEAU EXPO	N°MAT29	01/01/2008		435,76 €
SUB VERS SCE ASSAIN/ MONT	N°SUB6	01/01/2008		
AMENAGEMENT COMBLES SIEGE	N°BAT10	16/07/2008		367 200,00 €
CHAUFFAGE GEOTHERMIQUE	N°BAT9	22/04/2009		15 627,01 €
LICENCE IV	N°UC1	15/12/2009		37 224,06 €
EXTINCTEUR	N°MAT31	25/09/2009		
ORDINATEUR	N°MAT32	07/07/2009		
IMPRIMANTE+SCANNER	N°MAT33	07/07/2009		
MATERIEL BUREAU	N°MAT34	08/09/2009		
KIT BRASPEAU	N°MAT35	05/05/2009		
ASPIRATEUR	N°MAT36	24/06/2009		
ARMOIRE	N°MOB16	01/01/2009		
MOBIUR	N°MOB25	01/04/2009		
ARMOIRE	N°MOB27	16/01/2009		
ARMOIRE	N°MOB28	20/02/2009		
MOBIUR BUREAU	N°MOB29	03/07/2009		988,93 €
MOBIUR BUREAU	N°MOB30	08/09/2009		
MOBIUR BUREAU	N°MOB31	09/12/2009		
EXTENSION PARKING SIEGE	N°BAT3	31/12/2010		1 595,94 €
AIRE CAMPING CAR MONT	N°BAT16	01/12/2010		04 083,94 €
PARKING SIEGE ECBB	N°BAT17	01/12/2010		1 547,60 €
EXTENSION LOCAL SIEGE	N°BAT18	01/12/2010		39 441,18 €
PONTON MONT	N°BAT19	01/12/2010		109 333,72 €
AGRANDISSEMENT LOCAL SIEGE	N°BAT3	31/12/2010		3 876,47 €
AGRANDISSEMENT HALTE FLUV	N°BAT24	31/12/2010		5 335,91 €
AGRANDISSEMENT LOCAL SIEGE	N°BAT25	31/12/2010		36 523,67 €
AGRANDISSEMENT LOCAL SIEGE	N°BAT6	31/12/2010		418,50 €
PENICHE	N°MAT37	02/12/2010		4 932,97 €
VISIO CONFERENCE	N°MAT38	02/12/2010		159 277,72 €
ORDINATEUR	N°MAT39	02/12/2010		1 960,16 €
APPAREIL PHOTO	N°MAT40	02/12/2010		384,01 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT41	02/12/2010		61,00 €
MATERIEL BUREAU	N°MAT42	02/12/2010		
KIT BRASPEAU	N°MAT43	02/12/2010		
MICRO ONDES	N°MAT44	02/12/2010		
GROUPE ELECTROGENE	N°MAT45	31/12/2010		
PENICHE PUBLICATION	N°MAT46	02/12/2010		
MOBIUR BUREAU	N°MOB12	02/12/2010		446,00 €
SUB VERS SCE CAU/COND AUTH	N°SUB11	02/12/2010		
ECLAIRAGE PARKING CCBB	N°BAT28	18/08/2011		-3 324,00 €
PONTON SUPPL+ ABOARDS PENICHE	N°BAT29	18/08/2011		13 105,35 €
EXTENSION DAT SIEGE CCBB	N°BAT30	18/08/2011		142 338,44 €
LIASON DOUCE FUTE CYCLISTE	N°BAT31	18/08/2011		52 762,65 €
BORNES AIRE CAMPING MONT	N°BAT32	18/08/2011		12 505,30 €
BAIE DE SPASSAGE INFO	N°MAT48	18/08/2011		15 310,48 €
STANDARD TELEPHONIQUE	N°MAT49	18/08/2011		3 644,15 €
ONDULEUR IMPRIMANTE LECTEUR	N°MAT50	18/08/2011		2 089,52 €
3 GPS	N°MAT51	18/08/2011		493,38 €
MOBIUR BUREAU	N°MOB33	18/08/2011		240,25 €
MOBIUR BUREAU	N°MOB34	18/08/2011		10 434,49 €
MOBIUR BUREAU	N°MOB35	18/08/2011		300,00 €
MOBIUR BUREAU	N°MOB36	18/08/2011		1 344,94 €
PENICHE+AMENAGEMENT	N°MAT47	12/01/2012		249,97 €
				171 381,45 €

749020451 €

PASSIF NON REPRIS			
emprunts			
Objet de la dépense		Montant de l'emprunt	Montant au 1er janvier
Achat restaurant du canal		58 000,00 €	27 844,90 €
Acquisition péniche		150 000,00 €	178 263,46 €
Agrandissement locaux parking		230 000,00 €	212 846,91 €
			418 955,27 €

PASSIF REPRIS

Objet	Ners	date émission	Montant de la subv	Montant au 1er janvier	PASSIF A REPRENDRE							
					BORON	BREBOTTE	BRETAGNE	FROIDFONTAINE	GROSNE	RECOUVRANCE	VELLESCOT	
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	1 287,92 €	
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	704,23 €	
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	461,54 €	
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	333,46 €	
				36 232,91 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	2 787,15 €	

TOTAL PASSIF 455 188,28 €

12/11/2012

Budget général

Etat des biens repris partiellement

FROIDEFONTAINE

ACTIF

sentiers de randonnée

sur 13 communes

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	FROIDEFONTAINE
chemins rando 13 communes	P	N° BAT7	01/01/2006	10 369,32 €	10 369,32 €	797,64 €
totem+panneau info	P	N° BAT6	01/01/2007	5 310,24 €	5 310,24 €	408,48 €
MO sentiers 13 communes	P	N°BAT11	01/01/2008	9 290,96 €	9 290,96 €	714,69 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	01/01/2009	58 467,49 €	58 467,49 €	4 497,50 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT12	02/12/2010	39 367,20 €	39 367,20 €	3 028,25 €
sentiers de rando 13 communes	P	N°BAT27	18/08/2011	1 186,27 €	1 186,27 €	91,25 €
panneau ponton	T	N°MAT30	27/10/2009	1 626,56 €	1 626,56 €	1 626,56 €
aménagement ponton froidefontaine	T	N°BAT14	30/11/2010	30 726,19 €	30 726,19 €	30 726,19 €
VNC 31/12/2011 total transférée						41 890,56 €
Réseau fibre optique	T	N°RES1	02/12/2010		23 821,19 €	
Vellescot-Bretagne-Boron						
VNC 31/12/2011 total transférée						41 890,56 €

Désignation du bien	Partielle ou totale	Réf	Date entrée	V. origine	VNC	FROIDEFONTAINE
Participation BLHD SMAU	P	N°SUB7	01/01/2008	103 926,00 €	76 214,00 €	6 660,98 €

Subventions BA

ASSNT

subv versée sce assain boron	T	N°SUB3	01/01/2007	365 000,00 €	243 335,00 €	
subv versée sce assain boron	T	N°SUB8	12/10/2009	400 000,00 €	320 002,00 €	
subv versée sce assain boron+vellescot	T	N°SUB13	01/01/2012	300 000,00 €	280 000,00 €	
subv versée sce assain mont + bretagne	P	N°SUB12	02/12/2010	440 000,00 €	381 334,00 €	

EAU

subv versée sce eau/liaison brebotte	T	N°SUB4	01/01/2007	78 000,00 €	52 000,00 €	
--------------------------------------	---	--------	------------	-------------	-------------	--

TOTAL ACTIF**48 551,54 €****PASSIF**

PASSIF REPRIS

subv reçues

Objet	tiers	date émissio	Montant de la	Montant au 1er	FROIDEFONTAINE
sub sentiers	PREF	05/10/10	16 742,91 €	16 742,91 €	1 287,92 €
sub sentiers animation	ETAT	09/11/09	9 155,00 €	9 155,00 €	704,23 €
sub aménagements sentiers	CG	08/01/09	6 000,00 €	6 000,00 €	461,54 €
sub étude sentiers	CG	22/03/07	4 335,00 €	4 335,00 €	333,46 €
				36 232,91 €	2 787,15 €

TOTAL PASSIF**2 787,15 €**